

Procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021  
(No 20 de la législature 2016 – 2021)

Le Conseil communal d'Etagnières a été convoqué en assemblée le jeudi 17 juin 2021 à 20h.00 avec l'ordre du jour suivant :

1. Accueil, appel.
2. Communication(s) du Bureau.
3. Communication(s) de la Municipalité.
4. Adoption du PV de la séance du 03.12.2020.
5. Adoption du Préavis 31/06.2021 – gestion et comptes 2020.
6. Informations de la municipalité :
  - *Situation des dossiers en cours de réalisation dans la zone industrielle En Rambuz*
  - *Coup de balai du 11.09.2021*
  - *Feedback fin de travaux Pré des Sauges*
  - *Nouvel employé communal, M. Nicolas Favre*
  - *Perspective de la bibliothèque « La Coccinelle »*
  - *Situation du Jardin d'enfants « L'Arc-en-Ciel »*
  - *Système de gestion des zones d'activités (SGZA)*
7. Divers et propositions individuelles.

Présidence : Monsieur Dominique Martin, Président.

Monsieur le Président rappelle que la séance est publique.

Se sont excusés : Mesdames Seydoux Marielle ainsi Messieurs Campini Patrick, Cherpit Laurent, Delmonico Cédric, Gutschmidt Gunnar, Millioud Raymond et Vionnet Yves.

Absence(s) non excusée(s) : aucune

En préambule, M. le Président déclare que :

- le conseil communal a été régulièrement convoqué par écrit, dans le délai imparti selon les art.25 et 48 du Règlement du conseil communal d'Etagnières.
- la séance est ouverte au public (art. 51 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).
- aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il en ait obtenu la permission du Président (art. 68 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).

Puis, M. le président demande à l'assemblée si l'ordre du jour est accepté ou si des modifications doivent être apportées. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les membres présents.

1. Accueil, appel.

L'appel faisant ressortir la présence de 26 conseillers, le quorum est ainsi atteint (art. 50 du Règlement du conseil communal d'Etagnières et art.26 LC). L'assemblée peut valablement délibérer. M. le Président déclare la séance ouverte et souhaite qu'elle soit fructueuse.

Il se réjouit qu'elle se déroule dans une atmosphère de convivialité et d'ouverture.

2. Communication(s) du Bureau.

Aucune.

3. Communication(s) de la Municipalité.

Aucune.

4. Adoption du PV de l'assemblée du 03.12.2020.

Le PV de la dernière assemblée a été transmis aux membres du Conseil avec la convocation de ce jour. Il est déposé sur la table à disposition des conseillers. Sa lecture n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité par les membres présents.

5. Adoption du Préavis 31/06.2021 – gestion et comptes 2020.

M. Pascal Favre, Syndic et responsable des finances, passe en revue le dossier relié que tous les conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

Il relève que :

- le compte de fonctionnement montre un excédent de revenus de Fr. 1'412.98 après les écritures de bouclément .
- en 2020, la valeur du point d'impôt, en fonction du décompte provisoire de péréquation 2020, est de CHF 46'797.- (*Fr.48'279.00 selon le décompte final de la péréquation 2019*) .
- la marge d'autofinancement, à savoir le résultat purement financier (*cash-flow*) est de Fr. 849'788.- (*moyenne des 10 dernières années : Fr. 684'873.-*).
- les actions de la Romande Energie sont introduites au bilan à leur valeur nominale soit CHF 10'000.- (*400 actions nominatives à CHF 25.-*) au poste 1200.02.
- pour l'années 2020, les ratios sont les suivants :
 

○ Marge d'autofinancement/Endettement net :	Moyen à Bon
○ Marge d'autofinancement/Revenus fonctionnement épurés	Moyen à Bon
○ Intérêts passifs/Revenus de fonctionnement épurés	Bon.
○ Marge d'autofinancement/Dépenses d'investissement nettes	Bon.
- au terme de l'exercice 2020, l'endettement net par habitant est de CHF 6'897.- (*CHF 6'932.- en 2019*).
- Il passe ensuite en revue les différents comptes répertoriés et répond aux questions soulevées avant de clore son intervention.

M. Ph.Isaaz aimerait des explications concernant le chapitre 110 (*Agence postale*) qui montre une grande diminution des revenus en regard des comptes 2019 et également du budget 2020 (*CHF 60'000.- à 25'258.50*).

M. Pascal Favre, Syndic, explique que :

- selon l'ancien contrat (*jusqu'au 30.04.2018*) la Poste rétribuait le timbrage, effectué par l'Agence, à hauteur de 40% de la valeur timbrée.
- selon le nouveau contrat (*à partir du 01.05.2018*) le timbrage, effectué par l'Agence, n'est rétribué plus qu'à hauteur de 25% de la valeur timbrée.
- en plus de cela, la pandémie de Covid 19 n'a rien arrangé causant une chute brutale des activités en général ainsi que la fermeture de l'Agence durant 3 semaines.
- ce n'est que par une fréquentation de l'Agence postale la plus assidue possible par toute la population et, en corollaire, une augmentation du volume de trafic que l'on pourra améliorer cette situation.

M. Guenzi ne trouve aucune mention comptable liée au dossier de l'Auberge et se demande aussi s'il ne vaudrait pas mieux vendre les Action de la Romande Energie ?

M. Pascal Favre, Syndic, explique que :

- l'auberge appartenant, pour le moment, à un privé, la totalité des investissements sont à la charge de ce propriétaire privé.
- les actions de la Romande Energie rapportant quand même actuellement CHF 32'743.20 (au 222.411.00 en 2020) par année en comparaison aux taux d'emprunts actuels si bas (taux moyen : 0.54% au 31.12.2020), il est plus judicieux de conserver ces actions.

Après ces clarifications, M. Laurent Vaney commente le rapport de la commission de gestion & finances en relevant qu'ils ont voué une attention particulière à l'effet Covid 19 (*imprévisible lors de l'établissement du budget*) sur les comptes 2020.

En finalité, M. Vaney lit les conclusions de leur rapport demandant d'accepter dans leur intégralité les comptes 2020 tels que présentés par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, M. le président peut ainsi passer au vote.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal qui demandent aux conseillers d'accepter la Gestion et les Comptes 2020 tels que présentés par la Municipalité dans son préavis, soit :

*Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :*

### **Le Conseil communal d'Etagnières**

- *après avoir pris connaissance des comptes 2020,*
- *du préavis de la Municipalité,*
- *vu le rapport de la Commission de gestion et des finances,*
- *et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

### **décide**

- 1) *d'accepter la gestion et les comptes 2020 ;*
- 2) *de prendre connaissance des autres éléments du rapport sur les comptes de l'année 2020, notamment du tableau des dépenses d'investissements, du tableau des flux de trésorerie et autres éléments financiers ;*
- 3) *de donner décharge à la Municipalité de sa gestion ;*
- 4) *de relever la Commission de gestion et des finances de son mandat.*

Votation : A main levée et à l'unanimité, les conseillers communaux acceptent les comptes et la gestion 2020 conformément au préavis municipal sans modification.

## 6. Informations de la municipalité

### 6.a) Situation des dossiers en cours de réalisation dans la zone industrielle En Rambuz par M. Denis Chapuisat.

Le nouveau bâtiment, sis à la Route En Rambuz 17, regroupe 9 entreprises qui sont :

- IRTA (*International Road –Racing Team Association*) qui est une association qui représente les teams de chacune des trois catégories de Moto Grand Prix. Cette association a déménagé depuis leur précédent site de la Rue de Lausanne 16 à Etagnières.
- Les bureaux de la société L'Atelier Côté Jardin SA (*tous travaux de paysagisme*)
- Favre publicités (*création et installation de tous affichages*)

- Fenêtres 8 Rénovations Rémi Mucha R.M.Sàrl. Société œuvrant dans les travaux de menuiserie (*pose et entretien*).
- Semo - Etanchéités Sàrl (*étanchéités et carrelages*)
- Concept créatif (*boutique de création de bibelots*)
- Müller and confort Entreprise générale œuvrant dans les concepts d'aménagements intérieurs pour tous types de commerces.
- MatPro (*aménagement d'intérieurs et de magasins*)
- L'Épi Taff Bistrot (*restaurant & Take away*)
- Sensimed SA (*fabricant et fournisseur unique au monde de lentilles-glaucome de l'œil*)

Le nouveau bâtiment, sis à la Route En Rambuz 5, dénommé Yatoo Family Center qui devrait entrer en fonction le 02 août 2021. Il regroupe 4 activités principales qui sont :

- Mini golf
- Trampoline pour enfants
- Trampoline pour adultes
- Salle de réalité virtuelle

Il est doté d'un espace restaurant ainsi que de salles d'accueil pour les anniversaires d'enfants entre autres.

Bantam Wankmuller va finaliser la mise en conformité de sa propriété par la construction d'un bâtiment le long de la RC (*sur l'emplacement de l'ancienne carrosserie du Levant*) entre la Coop et les bâtiments existants. Ce bâtiment augmentera sa surface d'exposition de caravanes.

Dans la zone industrielle En Rambuz, il reste encore ~3000m<sup>2</sup> disponibles situés à proximité des Halles Veillard qui appartiennent au Groupe Q11.

#### 6.b) Coup de balai du 11.09.2021 par M. Pierre Valet.

La Municipalité vous convie toutes et tous, enfants, adultes, familles, corbeaux de tous les quartiers du village, à participer à une journée d'action au bénéfice de notre environnement. Nous allons nettoyer les abords des rives des cours d'eau du village, ramasser les papiers en tous genres, les déchets divers, déchets en alu et le PET en forêt.

Par ce coup de balai, nous souhaitons sensibiliser tout un chacun au respect de tous les lieux de vie communs au sein de notre Commune, l'abandon des déchets et les impacts environnementaux qui en découlent.

Nous vous donnons rendez-vous sur la place de l'Amitié à 8h30.

Tenue de travail idéale : bottes, gants et habits pas trop dommageables.

Une agape suivra comme de coutume la réalisation de cette opération « Coup de balai » et se tiendra sur le préau du vieux collègue.

Tout en vous remerciant d'ores et déjà de votre participation et de votre engagement pour notre environnement, nous espérons vous voir nombreuses et nombreux.

#### 6.c) Feedback fin de travaux Pré des Sauges par M. Pierre Valet.

Le lundi 7 juin dernier a eu lieu la pose du tapis définitif (*suite au report du 10 mai pour cause d'intempéries*).

Il va rester quelques petits travaux de finitions, de démontage de l'installation de chantier ainsi que le marquage par Signal SA d'ici fin juin 2021.

Au sujet du suivi financier et par rapport aux coûts annoncés de CHF 464'200.00 TTC lors de la demande de crédit d'ouvrage, nous avons à ce jour déjà enregistré des factures pour 312'500.00. Reste des factures à recevoir de AGV pour 100'000.00, de Signal SA pour

12'500.00 et enfin le bureau Courdesse pour 35'000.00, ce qui correspond à une facture totale de coût de CHF. 460'000.-

Nous remercions les propriétaires et les locataires impactés ainsi que toute la population d'Etagnières de leur compréhension et de leur collaboration.

6.d) Nouvel employé communal, M. Nicolas Favre par M. Pierre Valet.

Suite à la démission et au départ de Monsieur Marc Guillaume retourné chez son ancien employeur à Bercher, nous avons engagé à partir du 1er juin 2021 Monsieur Nicolas Favre, 44 ans, habitant le village à la Rue du Bourg 6.

Pépiniériste de formation, il a ensuite œuvré durant une vingtaine d'année dans le secteur du marquage routier chez Signal SA puis Traceroute SA.

Il souhaitait faire un retour à la proximité et à la nature, dans le but de profiter du bon air qu'on y respire chez nous.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre commune et nous vous remercions par avance de lui réserver un bon accueil.

6.e) Perspective de la bibliothèque « La Coccinelle » par Mme Annelise Isaaz.

Mme Margareth Conus, après avoir tenu pendant 14 ans la bibliothèque « La Coccinelle », a désiré mettre un terme à son activité. Les dames qui l'accompagnent et la soutiennent sont aussi fatiguées et désirent être remplacées pour continuer cette sympathique tâche.

L'idée est d'offrir aux enfants de la Commune la possibilité d'emprunter des livres. La forme et les jours sont à mettre en place. Tout est ouvert à celles et ceux qui désirent poursuivre cette animation.

On peut imaginer des « après-midi contes, lectures » etc. La Municipalité soutient cette bibliothèque et souhaite que celle-ci perdure pour le bénéfice de nos jeunes.

Une annonce va paraître dans la prochaine édition du journal « Le Corbeau » ; parlez-en autour de vous, faites de la publicité et incitez les gens à y participer.

6.f) Situation du Jardin d'enfants « L'Arc-en-Ciel » par Mme Annelise Isaaz.

Suite à une année 2020 très compliquée, la « Faje » a décidé de soutenir les jardins d'enfants sous certaines conditions soit :

- être une association ;
- avoir une autorisation officielle de l'EFAJE ;
- avoir un nombre d'heures / jours d'ouverture minimum ;
- faire la demande au Réseau qui sera lui-même l'organe responsable de distribuer les fonds correspondants à hauteur de ~CHF 1000.-/annuel par enfant.

L'association « L'Arc en ciel » s'est donc inscrite auprès de notre Réseau « l'EFAJE » et a reçu une réponse de la « Faje » qui nous a réjoui puisque nous offrons 10 places et allons donc toucher ~13'000.- pour l'année 2021.

L'aide que nous a accordé la Commune nous a permis de prendre la décision, malgré les difficultés financières, de poursuivre l'aventure.

D'autre part, les inscriptions ont repris gentiment et nous sommes optimistes pour la suite. Nous devons aussi une fière chandelle à Mme Geiselman, l'éducatrice engagée, qui a cherché des solutions pour offrir quelques nouveautés d'accueil (*par ex., des matinées « forêts » ou « nature »*), afin de solliciter de nouvelles inscriptions à cette structure qui a pour but de sociabiliser les enfants en bas âge avant que ceux-ci ne commencent leur scolarité obligatoire.

#### 6.g) Système de gestion des zones d'activités (SGZA) par M. Pascal Favre.

L'étude du système de gestion des zones d'activités (SGZA) est imposée par le Plan directeur cantonal.

Le SGZA est une démarche importante pour l'économie régionale. Sa fonction sera de faciliter l'accueil des entreprises et soutenir le tissu économique existant par un ajustement de l'offre à la demande et par la mise en place d'un système de gestion des zones d'activité de la région.

Sur la base des éléments déjà disponibles du Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud (PDR), il s'agit d'un mandat d'étude en aménagement du territoire et économie régionale, pour l'établissement d'une stratégie des zones d'activités pour la région du Gros-de-Vaud. Les objectifs sont ;

- assurer la mobilisation des réserves dans les zones d'activités ;
- optimiser le potentiel d'accueil des zones d'activité ;
- limiter la création de nouvelles zones d'activités aux seules situations qui l'exigent.

En l'état, différents sites ont été mis en avant comme étant susceptibles d'être impactés par cette thématique dont notre Commune en fait partie. L'objectif consistera à faire ratifier ce système de gestion par l'ensemble des législatifs communaux des Communes du district sur le même principe que ce qui a prévalu pour la mise en œuvre du Plan directeur régional en 2015. Cette ratification devrait intervenir dans le courant 2022 et il est important que celle-ci aboutisse, car, tant que ce système ne sera pas mis en place, aucune extension de zones d'activités ne sera possible et ceci au détriment de la venue d'entreprises et de créations d'emplois dans notre région.

#### 7. Divers et propositions individuelles.

M. Dominique Martin, Président, informe l'assemblée que le Bureau n'a reçu aucune proposition individuelle par écrit et donne la parole aux conseillères et conseillers.

M. Ph. Isaaz remercie la Municipalité pour toutes les informations transmises.

Concernant la « Halle de loisirs », afin d'éviter trop de circulation à la Rue du Bourg (*bien occupée par beaucoup d'enfants*), M. Isaaz demande que la Municipalité mette en place une obligation pour les automobilistes de passer par le Centre Coop et la Route En Rambuz.

M. Denis Chapuisat, Municipal de l'urbanisme, précise que, dans le projet, il a été stipulé qu'Etagnières est desservi par 2 gares et que l'idéal serait qu'un maximum d'utilisateurs utilisent les transports publics. Il faudra être vigilant et voir, par l'utilisation, quelles sont les habitudes des usagers et dans l'éventualité où le comportement de ceux-ci ne serait pas adéquat, prendre les mesures nécessaires afin de rectifier la situation. Dans une première phase, la Municipalité imagine que les circulations se feront naturellement par la Route En Rambuz au regard de la souplesse d'accès sur la RC 401 à cet endroit.

M. Sebastiao : pas possibilité d'un accès direct depuis la RC 401 ?

M. Denis Chapuisat : non car un tel accès n'est pas autorisé directement depuis la RC et n'a pas été imaginé comme tel lors de la finalisation, à l'époque, du Plan de quartier En Rambuz.

M. Vaney, corédacteur au journal « Le Corbeau » incite tout un chacun de ne pas hésiter à rédiger ou prendre contact avec la Rédaction pour tous articles intéressants la population villageoise.

M. Chatelan trouve que les « pistes finlandaises » mériteraient un meilleur entretien.

M. Valet lui précise que c'est prévu dans l'agenda.

M. Guenzi souhaiterait que « l'accueil entrée du village » sur la RC en venant de Cheseaux soit amélioré et, pourquoi pas, ressembler à celui venant d'Assens ?

D'autre part, il demande des éclaircissements sur la fait que l'OFT reporterait la construction du tunnel ferroviaire sous le village d'Etagnières ?

M. Pascal Favre, Syndic : concernant l'entrée du village depuis Cheseaux, il faut se rappeler qu'il n'y a pas de surface publique comme le talus côté Assens qui a pu être fleuri avec des rosiers. Toutefois, il annonce que la Municipalité analysera quelles sont les possibilités d'améliorer le visuel en entrée sud de notre localité.

Concernant le tunnel ferroviaire sous le village, Etagnières reste prioritaire sur tous les autres points noirs du LEB entre Lausanne et Echallens, le Syndic lui confirme que selon les indications transmises par le LEB, il n'y a pas de report annoncé pour ce projet. L'OFT a validé le financement pour étudier la variante en double voie depuis la halte des Ripes jusqu'à Assens. Les montants de ce crédit (~8 Mio) devront permettre de finaliser l'étude jusqu'à la procédure d'approbation des plans et l'appel d'offres aux entreprises qui devrait précéder la mise en route de cet ouvrage.

Lors de la séance du Conseil communal du 30.09.2021, il est prévu que M. Matar, qui a la responsabilité de ce projet au LEB, fasse une présentation de l'avancement de ces travaux.

Actuellement, le calendrier prévoit la mise en service de cette infrastructure vers 2028-2030.

M. Bataillard relève qu'il avait déjà demandé la pose de « pôles cônes » sur la Rte de Praz-Chemard.

M. Valet, Municipal de la Police : cette demande est toujours en suspens. Nous attendons la finalisation de la zone Pré des Sauges et les enseignements de la mise en place de ces équipements avant d'envisager l'extension à d'autres endroits en zone 30. Par ailleurs et pour information, la DGMR a refusé de passer en « zone 30 » la suite de la zone En Rambuz car le trafic est trop rapide. La Municipalité, de concert avec les Services cantonaux, réfléchit aux mesures à prendre afin de corriger cette situation qui est la plupart du temps le fait d'habitants de notre village.

L'inauguration des fresques situées au passage sous-route des Ripes est-elle repoussée ou annulée ?

L'inauguration de ces fresques, prévue, a dû être annulée à cause de la « Covid 19 » et, maintenant, tous les élèves qui les ont réalisées sont partis. De ce fait, ces élèves et leurs enseignements ont été remercié différemment.

M. J.-P. Martin : y aura-t-il une « fête du 1<sup>er</sup> août » cette année ?

M. Valet, Municipal de la Police : OUI, la Municipalité prévoit que cette fête se réalise et elle sera très certainement organisée par la Jeunesse (*qui tient assemblée en ce moment pour en discuter*)

La parole n'étant plus demandée, M. Dominique Martin, Président du conseil communal, remet une attention aux 7 conseillers sortants à l'issue de cette législature qui sont mesdames et messieurs :

- Bruttin Rémy ;
- Campini Patrick ;
- Chambettaz Catherine ;
- Despont Jacques-André ;
- Favre Jean-Michel ;
- Seydoux Marielle ;

- Cherpit Bernard (*qui reste, cependant, secrétaire du Conseil communal*).

M. Vaney profite de cette occasion pour faire une photo qui paraîtra dans le journal « Le Corbeau ».

M. Dominique Martin informe encore les conseillers que le Bureau organisera un souper avec notre secrétaire, Bernard Cherpit, qui boucle ses 40 ans de fonction en tant que secrétaire du conseil communal à la fin de cette législature.

En cette fin de séance, M. Pascal Favre, Syndic, remercie les conseillers sortants à l'issue de cette législature pour leur engagement sans faille durant toutes ces législatures accomplies et il félicite et remercie les conseillers qui ont choisi de repartir pour la prochaine législature.

En finalité M. le Président rappelle les dates de nos 2 prochaines séances (*les jeudis 30.09.2021 à 20h.00 et 09.12.2021 à 19h.00*) et souhaite un bel été ainsi que de bonnes vacances à tout le monde et lève la séance à 21h.45 en annonçant qu'une agape Covidocompatible a été organisée pour clôturer cette séance et cette fin de législature.

M. le Président :  
Dominique Martin

Le secrétaire :  
Bernard Cherpit